

Note Néolithe
Réponses à l'article du 10 juillet 2024
de Déchets Infos

1- Communication carbone

- Néolithe présente des chiffres variables et non précis
Ces chiffres sont variables car la composition des déchets est par construction variable, et parce que nous communiquons tantôt sur le CO₂eq à la tonne de déchet traité, tantôt sur le CO₂eq à la tonne de granulats, ce qui change le référentiel de calcul. Les chiffres sont connus et transparents, et il aurait suffi de nous demander des précisions sur ces chiffres pour parfaitement les comprendre. Une ACV sur le procédé existe, et une nouvelle est en cours de réalisation.
- Néolithe n'utilise pas les bons chiffres pour se comparer aux solutions en place
Les chiffres présentés pour les solutions actuelles (enfouissement / incinération) sont des chiffres d'émissions nettes, qui prennent donc en compte la récupération de chaleur pour la valorisation énergétique, contrairement à ce qu'explique l'article. Ces données proviennent d'études Ademe réalisées sur le sujet.

2- Essais réalisés avec l'Ineris

- Néolithe n'a pas présenté un nombre d'échantillons suffisant
- C'est vrai, mais la démarche n'a pas été comprise. Les discussions avec le ministère de l'environnement qui ont mené à ces tests avaient pour but de définir les tests de qualité environnementale qui seront à effectuer au quotidien sur les Fossilisateurs en exploitation. Les tests réalisés avaient pour but de situer le procédé actuel vis à vis de ces seuils, mais ne constituent pas une validation *a priori* de ces essais pour nos futures installations. Les essais seront effectués pendant l'exploitation, et soumis à de potentiels contrôles de la DREAL, comme pour tout site industriel.
- Les tests présentent des taux hauts, notamment pour l'aluminium
Les teneurs en métaux sont parfois proches de seuils, mais toujours en-deça. La présence de certains matériaux diminuera nécessairement avec le surtri prévu dans les Fossilisateurs de grande capacité. L'aluminium est un bon exemple : le tri à courant de Foucault prévu sur nos prochaines installations permettra son évacuation en grande quantité et sa réintégration en filières de recyclage. Par ailleurs, nous mettre en cause pour des matières potentiellement recyclables présentes dans notre flux alors que ces flux auraient été par ailleurs envoyés en site de stockage est assez paradoxal.

3- Certifications CSTB

- Néolithe parle de « certification » alors qu'un ETPM n'en est pas une
C'est un abus de langage de notre part, mais pour les bétons non structurels il n'existe pas de plus haute certification qu'un ETPM, les ATEX et Avis Techniques étant réservés aux bétons structurels. Par ailleurs, Néolithe prépare des ATEX avec le CSTB pour des bétons structurels, avant de pouvoir dans quelques années prétendre à des Avis Techniques.

4- CSTB, Ineris, Cerema

- Néolithe « utilise » les marques d'organismes publics pour donner le sentiment que son procédé est validé

Nous revendiquons de travailler avec ces organismes publics, à différentes fins. Avec le Cerema, une convention nous lie en vue de travailler sur la normalisation du procédé. Avec le CSTB, nous travaillons aux ETPM et ATEX. Avec l'Ineris, nous avons encadré la méthodologie de tests de non-dangerosité des granulats et de recyclabilité des bétons d'Anthropocite. L'article laisse entendre que parce que Néolithe paye pour ses tests, les organismes qui réalisent ces tests seraient forcément biaisés. C'est tout simplement absurde pour quiconque a déjà travaillé à l'établissement de normes, et c'est un affront à la déontologie des organismes concernés.

5- Manque de transparence de la part de Néolithe

- Déchets Infos a dû passer par la CADA pour obtenir le rapport de l'Ineris

Nous ignorions que la loi imposait la communication de rapports environnementaux et nous avons toujours gardé les rapports de l'Ineris pour un usage interne. Personne d'autre n'en a été destinataire.

- Néolithe n'a pas souhaité collaborer

Une fois que Déchets Infos a eu accès au document, nous avons échangé une vingtaine de mails de questions / réponses pour couvrir l'ensemble des questions du journaliste. Nous lui avons par ailleurs communiqué 2 autres rapports techniques. Pour compléter ces partages d'informations, et pour nous assurer de la parfaite compréhension du sujet par le journaliste, nous lui avons proposé à plusieurs reprises des appels, rencontres ou visites de sites, qui ont toutes été refusées. Il n'y a donc pas eu d'échanges réels entre le journaliste et Néolithe, sinon des échanges de mail.

- Néolithe n'a pu s'exprimer

Puisqu'aucun échange n'a été accepté par Infos Déchets, Néolithe n'a pas pu expliquer le process dans son ensemble, apporter son point de vue, donner la contradiction devant d'éventuelles critiques.

6- Conclusion

La conclusion de l'article est qu'il est probablement trop tôt pour conclure. Nous regrettons que cette conclusion ne soit pas plus évidente pour le lecteur non-abonné qui n'est exposé qu'au titre "Innovation prometteuse ou miroir aux alouettes?", qui laisse le lecteur dans une suspicion quant à notre procédé (l'expression 'miroir aux alouettes' référant tout de même à une notion d'escroquerie).

Nous sommes habitués à la contradiction, notamment face à l'innovation, et elle est saine. Nous regrettons seulement de ne pas avoir eu l'occasion d'essayer de convaincre le journaliste en lui présentant en totalité notre entreprise, nos process et notre philosophie, et nous espérons pouvoir le faire dans l'avenir.